

## DEPARTEMENT GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE - 2ème année

Année Universitaire 2025/2026

## **FICHE DE STAGE**

A remettre au secrétariat dans les plus brefs délais

(après signature de l'étudiant(e) et du responsable du stage dans l'entreprise)

Une gratification est obligatoire pour les stages d'une durée supérieure à deux mois consécutifs ou non (2 mois = 44 jours = 308h)

VOLUME HORAIRE ANNUEL DE LA FORMATION (selon les textes en vigueur) : en BUT 2ème année : 1643 h

☐ BUT GEII 2ème année ; parcours : O EME O AII (Stage à l'étranger) 1 - Renseignements concernant la (le) stagiaire : N° étudiant (Apogée) : 20 NOM. Prénom: Date de naissance : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ \_ Sexe: □ F □ M Adresse: Téléphone fixe : Téléphone portable : Email: □ Étudiant □ Étranger Sécurité Sociale : □ Autre Assurance maladie: ☐ SMENO/LMDE ☐ Régimes Spéciaux (SNCF, RSI, MSA, EDF, ...etc.) ATTENTION : L'étudiant doit justifier d'une assurance couvrant sa responsabilité civile. L'attestation fournie par l'étudiant doit être mise en annexe de la convention 2- Renseignements concernant l'organisme d'accueil : NOM et adresse complète : Nom et Prénom du directeur ou de son représentant légal signataire de la convention : Email: N° SIRET (14 chiffres) : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ Code APE (forme 01.10Z) :\_ \_ \_ \_ \_ Effectif: ☐ Association ☐ Entreprise privée ☐ Entreprise publique/SEM ☐ Mutuelle coopérative ☐ ONG □Autre, précisez Statut juridique de l'entreprise privée : □EURL □SARL □SA □SAS □SNC □Autre, précisez Service dans leguel le stage est effectué : Lieu habituel du stage si différent de l'adresse ci-dessus : 4 - Contenu du stage : à remplir obligatoirement par l'organisme d'accueil Sujet / thème de stage : Activités confiées :

3 - Renseignements concernant le tuteur :							
Nom et Prénom du tuteur de stage dans l'organisme d'accueil :							
Sa fonction :							
Téléphone : Email :							
4 - Attendus du stage :							
Les étudiants en BUT Génie Électrique & Informatique Industrielle (GEII) s'appuieront sur de solides partenariats avec le monde industriel et scientifique, en réalisant un stage de 8 semaines en BUT 2 et un stage de 14 semaine en BUT 3							
Ils pourront également bénéficier d'une expérience internationale permettant de développer des compétences linguistiques et interculturelles, dans les métiers et secteurs d'activité du GEII.							
La formation vise à donner aux étudiants les connaissances et les aptitudes nécessaires dans quatre compétences ciblées :  - Assurer le maintien en condition opérationnelle d'un système  - Implanter un système matériel ou logiciel  - Concevoir la partie GEII d'un système  - Vérifier la partie GEII d'un système							
L'objectif du stage de BUT 2 est d'approfondir une ou plusieurs des compétences du B.U.T. au sein d'une entreprise.							
Apprentissages critiques:  - Proposer des solutions techniques liées à l'analyse fonctionnelle  - Dérisquer les solutions techniques retenues  - Identifier les tests et mesures à mettre en place pour valider le fonctionnement d'un système  - Certifier le fonctionnement d'un nouvel équipement industriel  - Exécuter l'entretien et le contrôle d'un système en respectant une procédure  - Exécuter une opération de maintenance (corrective, préventive, améliorative)  - Diagnostiquer un dysfonctionnement dans un système  - Identifier la cause racine du dysfonctionnement  - Appliquer une procédure de fabrication pour implanter les composants matériels et/ou logiciels dans un système  - Évaluer la conformité du système							
Les conditions d'encadrement et suivi du stagiaire par l'enseignant référent et le tuteur dans l'organisme :							
(RDV téléphonique, etc.) : une prise de contact initiale avec le tuteur de l'organisme, une visite de stage et/ou contact(s),							
Nom et Prénom de l'enseignant référent à l'IUT du Havre : Bernard Simon Fonction : Directeur des études, responsable des stages							
Téléphone : 02.32.74.46.00 Email : simon.bernard@univ-lehavre.fr							
5 - Dates / Horaires :							
Début du stage le 12/01/2026 Fin du stage le 06/03/2026 Durée hebdomadaire de (8 semaines)							
présence effective : heures Quotité travaillée : %							
Interruption au cours du stage : □ OUI □ NON							
Préciser si présence la nuit, le dimanche ou jours fériés :							
Nombre de jours de congés autorisés ou modalités des congés et autorisations d'absence :							
6 - Gratification au cours du stage :							
Textes de référence : lei n°2012-660 du 22 juillet 2013, lei n°2017-788 du 10 juillet 2017, décret n°2017-1720 du 27 novembre 2017							

Textes de référence : loi n°2013-660 du 22 juillet 2013, loi n°2014-788 du 10 juillet 2014, décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014.

Conformément au code de l'éducation, notamment ses articles D612-56 à 612-60, une gratification est obligatoire pour les stages en entreprise d'une durée supérieure à deux mois consécutifs ou non (2 mois = 44 jours = 308h)

Le montant de la gratification est fixé à 17% du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale et qui s'établit à 30 € à compter du 01/01/2026 soit 4.5 €/heure.

La gratification n'est pas obligatoire pour les stagiaires relevant du statut de la formation continue.

La gratification ne peut être exigible que sur le territoire français ou à l'étranger si le stage s'effectue dans une entreprise française et que la convention est signée par l'entité française.

ATTENTION : le plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale est susceptible de changer au 1<sup>èr</sup> janvier de l'année en cours

	Si le stage est rémunéré							
Montant en euros net mensuel :		OU Montant en une autre devise net mensuel :				OU	Sans objet	
	Modalité de versement de la gratification :		□ virement bancaire □ chèque □ espèces					
	Liste des avantages en nature :	☐ hébergement ☐ prise en charge du transport (domicile-organisme d'accueil)				) □ aı	☐ autres, précisez	
Le renrésentant de			Le représentant de l'organisme				/le staniair	e

Le représentant de l'établissement d'enseignement

Le représentant de l'organisme d'accueil ou le tuteur de stage (Nom et signature) La /le stagiaire (Nom et signature)